

**MUNICIPALITÉ DE
FRANQUELIN COMTÉ DE
SAGUENAY PROVINCE DE
QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **17-08-2015**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Légaré	Richard	Conseiller	Siège #04
Moreau	Nicole	Conseillère	Siège #05
Girard	Catherine	Conseillère	Siège#06

Diane Cyr, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2015-100

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que:
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-101

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JUILLET 2015

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 juillet 2015 soit et est adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-102

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2015-08

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2015-08

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-103

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3938 à 3971 et les déboursés directs de juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter

Rés. : 2015-104

a. Dépôt pour acceptation de la demande de paiement #02 des Entreprises GNP Inc. relative à la mise aux normes de l'eau potable

ATTENDU QUE : Des travaux sont présentement en cours pour la mise aux normes des installations d'eau potable municipales

ATTENDU QUE : Un emprunt temporaire a été contracté afin de pouvoir régler les dépenses liées à ces travaux et ce jusqu'à ce que soit obtenue le versement de la subvention allouée par les gouvernements

ATTENDU QUE : Il est convenu avec notre institution financière de ne procéder au décaissement que de manière graduelle, selon les besoins et ce dans le

ATTENDU QUE : but d'éviter des frais d'intérêts inutiles
Nous avons en main la seconde demande de paiement des Entreprises GNP inc. pour les travaux réalisés au 12 août 2015, montant qui inclut la retenue contractuelle de 10% ainsi que les taxes applicables

ATTENDU QUE : Cette demande de paiement a été vérifiée par la firme TDA, ingénieurs au dossier et surveillant des travaux et que ceux-ci en recommandent le paiement

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

La demande de paiement #02 des Entreprises GNP inc soit et est acceptée et que Mme Diane Cyr Directrice Générale soit et est autorisée à effectuer le paiement relatif à celle-ci au montant de cent trente-deux mille quatre cent soixante-cinq dollars et soixante-dix-neuf sous (132 465.79\$)

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-105

b. Nomination du responsable municipal du dossier "Musée"

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

Monsieur Richard Légaré soit et est nommée représentant municipal responsable du dossier "Musée".

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-106

c. Demande de changement de programmation dans le cadre du PMVI

CONSIDÉRANT QU' : Hydro-Québec a accepté les trois projets présentés par la Municipalité de Franquelin.

CONSIDÉRANT QUE : ces trois projets se détaillaient comme suit :

- Réalisation de frayères sur la rivière Mistassini : **22 699\$**
- Amélioration d'aménagements paysagers et d'infrastructures touristiques : **27 115\$**
- Accès à la plage : **3 698\$**

Pour un montant totalisant : **53 512\$**

CONSIDÉRANT QU' : un seul de ces trois projets a pu être réalisé soit : Amélioration d'aménagements paysagers et d'infrastructures touristiques

CONSIDÉRANT QUE : les deux autres projets soit : Réalisation de frayères sur la rivière Mistassini et Accès à la plage ne pourront être réalisés en raison de la complexité des travaux projetés.

CONSIDÉRANT QUE : ces deux projets totalisent un montant de : **26 397\$**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que la Municipalité de Franquelin demande à Hydro Québec de procéder à un changement dans la programmation de travaux déposée et de remplacer les projets " Réalisation de frayères sur la rivière Mistassini " et "Accès à la plage" par un nouveau projet dont la fiche d'initiative est jointe à la présente et qui se nomme : "Isolation et modification du système de chauffage de la cookerie du Centre Rég.d'Interp.de la Vie en Forêt de Franquelin " pour un montant total de 26 397\$

De plus un délai supplémentaire pour la réalisation de ces dits travaux est demandé.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-107

d. Demande de consultation par les membres du conseil des procès-verbaux de la Société d'Énergie de la Rivière Franquelin

ATTENDU QUE : Mme Johanne Desjardins, M. Richard Légaré et Mme Catherine Girard, membres du conseil municipal ont présenté une demande pour prendre connaissance des procès-verbaux de la Société d'Énergie de Rivière Franquelin

ATTENDU QUE : Cette demande a été transmise au représentant de notre partenaire M. Bertrand Lastère, pour autorisation de consultation

ATTENDU QUE : Le représentant de notre partenaire nous a expédié une réponse dont un extrait se retrouve ci-après :

«...La SERF ne répondra pas au demande individuelle. Si une demande individuelle est faite concernant la SERF, elle doit être faite auprès de la Municipalité. **Suite à une résolution du conseil**

municipale favorable à cette demande, la SERF s'emploiera à répondre à cette question.

S'il s'agit d'une information sensible, ou considérée sensible par la SERF ou par PERF, la SERF pourra refuser de répondre à la demande d'information et ce suivant notre entente de confidentialité ...»

ATTENDU QUE : La Municipalité est favorable à la demande de Mme Johanne Desjardins, M. Richard Légaré ainsi que de Mme Catherine Girard

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin demande à son partenaire dans la SERF, Groupe AXOR, d'acquiescer à la demande de Mme Johanne Desjardins, M. Richard Légaré et Mme Catherine Girard, et de leurs donner accès pour consultation aux documents suivants : Procès-verbaux de la SERF

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-108

e. Demande d'aide financière à Groupe AXOR Inc.

ATTENDU QUE : Le maintien de l'École Père Duclos est au cœur des préoccupations du conseil municipal

ATTENDU QUE : Groupe AXOR, partenaire de la Municipalité dans la SERF, a démontré à plusieurs reprises son implication en participant financièrement à diverses activités et/ou organismes tels que : St-Jean, Local des Jeunes, Projet CERF etc.

ATTENDU QUE : La menace de fermeture de l'école Père Duclos de Franquelin n'a jamais été aussi près de devenir réalité

ATTENDU QUE : Le manque à gagner pour couvrir les coûts reliés à un poste de professeur est de l'ordre de 30 000\$ pour l'année scolaire 2016-2017.

ATTENDU QUE : Durant son dernier mandat comme Ministre de l'Éducation, Mme Marie Malavoy avait annoncé un montant de 176 000\$ pour le fonctionnement des petites écoles de villages et que cette décision a été renversée par le présent gouvernement.

ATTENDU QUE : Le seul espoir qui demeure est de trouver une aide financière pour combler ce manque à gagner

ATTENDU QUE : La situation est présentement critique et seul le fait d'obtenir cette aide financière pourra nous assurer, le maintien de l'école Père Duclos pour l'année scolaire 2016/2017

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin demande à son partenaire dans la SERF, Groupe AXOR, de participer financièrement au maintien de l'école Père Duclos de Franquelin pour un montant de 30 000\$

Adoptée à l'unanimité

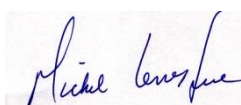
11. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés : 2015-109

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h22.



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.